

<p style="text-align: center;">PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 4 DU 01 DECEMBRE 2020</p>

Convocation : 24 novembre 2020.

Présents : Anne-Marie MARILLER, Jean-Claude LAVESVRE, Laurence SEBASTIEN, Mathieu DUGARDIN, Séverine RAVIER, Egbert STAP, André FLETY, Marion TAUNAY-MAHMOOD, David SIMONOT, Patrice DEVELAY

Absents : Françoise REMANDET : procuration à Laurence SEBASTIEN, Séverine RAVIER : procuration à Anne-Marie MARILLER.

1. Compte-rendu de la précédente réunion

Le compte-rendu de la réunion du 11 septembre 2020 est approuvé à l'unanimité.

2. Décisions du Maire

Aucune décision n'a été prise depuis la réunion du 11 septembre 2020.

3. CCGAM

- **Choix de la méthode de calcul des Attributions de Compensation relatives à la compétence « Parc Naturel Régional du Morvan (PNRM)**

Au conseil communautaire du 18 décembre 2019, il a été acté qu'à compter du 1^{er} janvier 2020 la cotisation au Parc Naturel Régional du Morvan était rendue aux communes.

Le rapport final de la CLECT en date du 10 septembre 2020, a proposé deux méthodes : la méthode dérogatoire ou la méthode qualifiée de droit commun, ceci pour le calcul des Attributions de Compensations (AC) relatives à la restitution de la cotisation au PNRM pour les communes adhérentes au Parc Naturel Régional du Morvan avant le 1^{er} janvier 2020.

Si le Conseil Municipal opte pour la méthode dérogatoire, le montant retenu dans les Attributions de Compensation définitives de la commune pour cette compétence sera de 1095.04 €.

S'il opte pour la méthode de droit commun, le montant retenu dans les Attributions de Compensation définitives de la commune pour cette compétence sera de 1476.00 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité a opté pour la méthode de droit commun au titre du calcul des AC définitives à la restitution de la compétence PNRM.

Il a également autorisé Madame Le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

- **Approbation du rapport de la CLECT** (Commission Local d'Evaluation des Charges Transférées).

Le transfert ou la rétrocession d'une compétence entre un Etablissement Public de Coopération Intercommunale à Fiscalité Professionnelle Unique et une commune entraîne automatiquement le calcul d'Attributions de Compensation (AC).

C'est le cas de la restitution de la cotisation au Parc Naturel régional du Morvan aux communes adhérentes au Parc Naturel Régional du Morvan (PNRM) avant le 1^{er} janvier 2020.

Pour l'année 2020, le montant des AC s'élève à 71179.90 €.

Mme le maire a également présenté le rapport définitif de la CLECT.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité ce rapport.

4. Vente de douglas

Pour rappel, la Commune de La Celle-en-Morvan, propriétaire d'une parcelle de douglas cadastrée AK 137, située Forêt de la Vieille Pâture d'une contenance approximative de 1 ha 10, a décidé de mettre en vente cette coupe.

Celle-ci a été présentée à la vente privée de coupes de bois le 18 novembre 2020 à Saulieu.

Ce lot a eu pour attributaire, la SA Fruytier Group PSS à Doncols dans le Luxembourg pour un montant de 49039.00 €.

Un pourcentage de 6 % HT calculé sur le montant du prix de vente hors taxe sera retenu à titre d'honoraires et de remboursement de frais à l'Expert Forestier, Mr Chaton.

A ces honoraires établis hors taxes s'ajoute le montant de la TVA, au taux en vigueur à la date de la facturation.

5. Contribution communale Eclairage public 2020 par le Sydesl

Le SYDESL exerce pour la commune la compétence éclairage public et assure ainsi l'entretien et la qualité des équipements.

Le montant de la contribution par point lumineux n'a pas évolué pour 2020 par rapport à 2019. Il est toujours de 9 € pour le matériel neuf, 20 € pour le vétuste, conformément aux dispositions arrêtées lors du comité syndical du sydesl le 03 février 2017, et à l'information diffusée lors de l'assemblée générale.

Le montant total de la contribution s'élèvera donc à 1098 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette contribution.

6. Questions diverses

- **Mini-crèche :**

La mairie avait été contactée il y a quelques temps par un groupe de personnes souhaitant porter seules un projet de mini-crèche. Malheureusement, faute de financement, elles ont dû abandonner ce projet.

- **Résistance en Morvan et chemin de mémoire :**

L'année dernière, l'association Morvan terre de Résistances, qui gère le Musée de la Résistance en Morvan et le Mémorial de Dun-les-Places, a réalisé une étude historique pour la Communauté de communes du Grand autunois Morvan dans le cadre d'un projet d'aménagements "**Résistances en Morvan-Chemins de mémoire**".

Les travaux seraient à la charge des communes. La Communauté de communes pouvant être un facilitateur dans le montage des dossiers et la recherche de financements, Mme le maire a donné un accord de principe pour le chiffrage des travaux concernant le monument Socrate.

- Suite à un questionnaire concernant le taux moyen de renouvellement 2018 de l'alimentation en eau potable, Mr Stap signale que quelques syndicats des eaux et quelques communes n'ont pas transférés les données.
- Le Conseil Municipal remercie Mr et Mme Bidaut ainsi que Mr Lemonnier et Mme Le Toumelin pour la tenue du dépôt de pain.

La séance est levée à 21h45.

LE GRAND AUTUNOIS MORVAN



LA CELLE EN MORVAN

CALENDRIER 2021

A compter du 1^{er} janvier 2021, la collecte des ordures ménagères aura lieu tous les **LUNDIS à partir de 5h00** sauf les jours fériés.

En raison des jours 5 avril, 24 mai et 1^{er} novembre (fériés), la collecte des ordures ménagères aura lieu :

Mardi 6 avril 2021
Vendredi 25 mai 2021
Mardi 2 novembre 2021

Rappel : tous les bacs ou sacs doivent être sortis la veille du jour de collecte après 18h00.

Le passage de l'association Emmaüs pour la collecte des encombrants (mobilier et objets ménagers) aura lieu :

Vendredi 26 mars 2021
À partir de 7h30

Les personnes intéressées sont invitées à s'inscrire 1 semaine avant la date de passage de l'association auprès des Services Techniques du Grand Autunois Morvan - 03 87 86 64 65.

Un doute sur le tri de vos déchets : contactez l'ambassadeur du tri au
03 87 96 59 10 ou www.grandautunoismorvan.fr



LE TRI : j'ai tout compris !

DANS LA BORNE BLEUE

Journaux - magazines - papier



DANS LA BORNE JAUNE

Bouteilles et flacons plastiques



Petits cartons et briques alimentaires



Boîtes de conserve, canettes et aérosols



DANS LA BORNE VERTE



Sans bouchon ni capsule

EN VRAC DANS LES BORNES